

Ligue de balle-molle Parc Jeanne-Mance – Comité d'éthique

Code de conduite des joueurs

Je m'engage à :

-jouer et concourir tout en ayant du plaisir

-traiter mes coéquipiers-ères, mes adversaires et les arbitres de la même manière que je souhaiterais être traité. C'est-à-dire avec respect, avec dignité et en bon esprit sportif en tout temps. Ceci s'applique aussi à tous les modes de communications employés par la ligue, incluant les réseaux sociaux.

-toujours respecter l'arbitre. Si une décision qu'il a prise est à contester, c'est au capitaine de l'équipe seul qu'incombe la responsabilité d'en discuter avec lui.

-respecter l'équipement (qu'il appartienne à la ligue ou à tout autre propriétaire).

Je m'engage à ne PAS:

-user d'un langage abusif et irrespectueux – ceci inclut les commentaires sur le genre, l'ethnie ou l'orientation sexuelle.

-narguer ou humilier un/une autre joueur-euse

-faire usage d'intimidation, quelle soit physique ou verbale.

Code de conduite des capitaines

En tant que capitaine, nous nous attendons à ce que vous:

-dirigiez votre équipe de manière exemplaire

-démontriez et insuffliez les principes d'un bon esprit sportif et d'esprit d'équipe

-assuriez des conditions dans lesquelles tous les joueurs pourront jouir des mêmes opportunités

Code de conduite des arbitres

-Je serai constant et objectif dans mes décisions sur le terrain, peu importe ce que je pourrais éprouver pour un/une joueur-euse ou une équipe.

-Je ne tolérerai aucune forme d'intimidation envers un/une joueur-euse. Je ne tolérerai aucune conduite irrespectueuse envers moi-même, les autres arbitres, les joueurs et les spectateurs.

-Je réglerai les conflits avec fermeté, tout en faisant preuve de dignité.

-Je serai accessible pour tous les joueurs, avant et après la partie.

-Je serai ouvert aux critiques et aux commentaires constructifs, dans le respect des différentes opinions.

Sanctions

-Les infractions commises sont à la discrétion de l'arbitre. Si une infraction est jugée trop sévère, l'arbitre a le droit d'expulser le/la joueur-euse responsable.

-Dans l'éventualité d'une expulsion, l'arbitre doit en fournir un rapport détaillé à l'adresse email de la ligue : jmpsoftball@gmail.com

-Toutes délibérations concernant l'expulsion d'un/une joueur-euse ou tout autre incident étant survenu durant une partie ne peuvent être traitées que par les capitaines via l'adresse email de la ligue : jmpsoftball@gmail.com

-Tout appel (ne concernant pas l'expulsion d'un/une joueur-euse) peut être considéré. Aucun appel ne sera entendu en ce qui concerne l'expulsion d'un/une joueur-euse.

-La durée de la sanction est relative à la gravité de l'infraction; la suspension peut ne durer qu'une seule partie comme elle peut s'étendre à toute la saison.

-Des infractions répétées ou une offense dont la gravité est jugée trop importante peuvent entraîner l'expulsion pour la saison, voire même de la ligue en entier.